



COMPTE RENDU

De la réunion du Conseil Municipal du jeudi 15 avril 2021

Le jeudi 15 avril 2021 à 19 h 00, le Conseil Municipal s'est tenu au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Ludovic LEGGERI, Maire, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire le 09 avril 2021 et affichée à son lieu habituel en mairie le 09 avril 2021

Étaient présent-e-s :

Mesdames Laëtitia ASCHBACHER; Catherine JUIN; Hélène MAXANT; Evelyne FRANK; Magali QUIRING; Christine LODEWYCKX- GRANGER.

Messieurs Ludovic LEGGERI ; Jean-Luc ERB ; Christophe CHILLET ; Alain LAFONTAINE ; Jacques CHENET ; Gilles PRETAT et René MATHIOT

Formant la majorité des membres en exercice

Absent-e-s excusé-e-s : Madame Anne RIVOAL et Messieurs Olivier DAVID, Gilles LAFLEUR et Romuald HEILLIG

Absent-e-s non excusé-e-s :

Pouvoirs : Madame Anne RIVOAL à Madame Hélène MAXANT et Monsieur Olivier DAVID à Monsieur Christophe CHILLET.

Présents : 13

Votants : 15

La séance est ouverte à 18 h 40

L'ordre du jour :

1. Nomination du secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la réunion du 08 avril 2021
3. Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021
4. Budget 2021 « commerces et logements »
5. Budget général 2021
6. Extension de l'agglomération de Saizerais

1 NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal

NOMME Madame Magali QUIRING en qualité de secrétaire de séance

2 APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MARS 2021

(Rapporteur : Monsieur le Maire)

Après délibération et à l'unanimité les membres du conseil municipal :

APPROUVENT le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 08 avril 2021

Monsieur Gilles LAFLEUR rejoint la réunion à 18 h 52

Etaient présent-e-s :

Mesdames Laetitia ASCHBACHER; Catherine JUIN; Hélène MAXANT; Evelyne FRANK; Magali QUIRING; Christine LODEWYCKX- GRANGER.

Messieurs Ludovic LEGGERI ; Jean-Luc ERB ; Christophe CHILLET ; Alain LAFONTAINE ; Jacques CHENET ; Gilles PRETAT, René MATHIOT et Gilles LAFLEUR

Formant la majorité des membres en exercice

Absent-e-s excusé-e-s : Madame Anne RIVOAL et Messieurs Olivier DAVID et Romuald HEILLIG

Absent-e-s non excusé-e-s:

Pouvoirs: Madame Anne RIVOAL à Madame Hélène MAXANT et Monsieur Olivier DAVID à Monsieur Christophe CHILLET.

Présents : 14

Votants : 16

3 TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2021

(Rapporteur : Monsieur Jean-Luc ERB)

Les taux d'imposition des taxes directes locales de 2020 :

	Bases en € d'imposition effectives 2020	Taux d'imposition en 2020 en %	Produits en € reçus en 2020
Taxe d'habitation	1 587 000	16,06	254 872,20
Taxe foncière bâti	981 532	13,74	134 862,50
Taxe foncière non bâti	49 477	44,87	22 200,33

En application de l'article 16 de la loi de finances pour 2020, la part communale (13,74 %) et départementale (17,24 %) de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) sont fusionnées et affectées aux communes dès 2021 en compensation de la perte de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales.

L'imposition sur les résidences secondaires et les logements vacants est maintenue.

A compter de 2021, le conseil municipal fixe chaque année les taux des taxes directes locales concernant la commune à savoir : la taxe foncière du bâti et du non bâti.

Vu le besoin de financement nécessaire pour assurer les travaux d'investissement de l'année 2021 ;

Après délibération et à l'unanimité les membres du conseil municipal décident de :

FIXER comme suit les taux d'imposition applicables en 2021 :

Foncier bâti : 32,53 %

Foncier non bâti : 47,11 %

	Bases d'imposition prévisionnelles 2021 en €	Taux d'imposition 2021 en %	Produits en € attendus pour 2021	Total des produits attendus pour 2021
Taxe d'habitation	><	><	><	- 254 872,00
Taxe foncière bâti départementale affectée à la commune en 2021	989 600	17,24	170 607,04	170 607,04
Taxe foncière bâti communale	989 600	15,29	151 309,84	151 309,84
Total Taxe foncière bâti après affectation départementale	989 600	32,53*	321 916,88	344 953,67
Taxe foncière non bâti	48 900	47.11	23 036,79	

*dont taux départemental 2020 : 17,24 % + taux communal 15,29 %

4 BUDGET « COMMERCE ET LOGEMENTS » 2021

(Rapporteur : Monsieur Jean-Luc ERB)

Le budget primitif du budget « commerces et logements » 2021 s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de :

	Recettes	Dépenses
Investissement	43 661,14 €	43 661,14 €
Fonctionnement	30 298,96 €	30 298,96 €
TOTAL	73 960,10 €	73 960,10 €

En conséquence, après délibération et à l'unanimité les membres du conseil municipal décident d' :

ADOPTER le budget annexe « commerces et logements » de l'exercice 2021 en dépenses et en recettes au niveau des chapitres en section d'investissement et de fonctionnement.

5 BUDGET GENERAL 2021

(Rapporteur : Monsieur Jean-Luc ERB)

Le budget primitif du budget général 2021 s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de :

	Recettes	Dépenses
Investissement	333 261,91€	333 261,91 €
Fonctionnement	999 127,87 €	999 127,87 €
TOTAL	1 332 389,78 €	1 332 389,78 €

En conséquence, après délibération et à l'unanimité les membres du conseil municipal décident d' :

ADOPTER le budget général de l'exercice 2021 en dépenses et en recettes au niveau des chapitres en section d'investissement et de fonctionnement.

6 EXTENSION DE L'AGGLOMERATION DE SAIZERAIS

(Rapporteur : Monsieur Christophe CHILLET)

Monsieur Christophe Chillet, maire Adjoint délégué à l'urbanisme et aux travaux, informe le conseil municipal que dans le cadre des mesures de sécurisation d'une portion de la départementale D 90B dénommée rue de Liverdun enclavée entre l'avenue le Gloan à Saizerais et le quartier de Toulaire à Liverdun, les communes et l'intercommunalité du Bassin de Pompey ont été accompagnées, lors de réunions de travail, par les services du Département de Meurthe et Moselle.

Il apparaît urgent de procéder à un aménagement sécuritaire de ladite voirie.

En effet, à cet endroit la vitesse autorisée de 70 km/h n'est pas en adéquation avec la zone urbanisée et l'arrêt de bus présent sur ce lieu.

La seule solution, approuvée lors des réunions, de réduire la vitesse à 50 km/h est de donner au quartier le statut d'agglomération afin de sécuriser les usagers des deux communes mitoyennes.

Par conséquent, Monsieur Chillet explique qu'il est proposé au conseil municipal la pose de panneau d'agglomération « Saizerais » sur la RD 90 B à 150 mètres en amont de l'intersection des avenues Le Gloan et de Lorraine dans le sens Saizerais – Liverdun jusqu'à l'entrée d'agglomération de Liverdun.

Dans ce nouveau contexte, la vitesse sera réduite à 50 km/h et des aménagements de sécurisation de traversée de la route pourront être réalisés.

Après délibération et à l'unanimité les membres du conseil municipal :

DECIDENT l'extension de l'agglomération de Saizerais

DEMANDENT au Maire de prendre l'arrêté d'extension

AUTORISENT le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

La séance est levée à 20 h 25.